

## Commune d'HABARCQ

### Compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 29 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 29 octobre à 19 heures30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 02/10/2019 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Olivier GALLET, Sébastien BEUGIN, Maxence GLORIAN, Christine CHABE, Pierre HENRY, Florent ACTHERGAL, Muriel MOMEUX, Régis DE BERTOULT.

Etait absente : Madame Stéphanie DELATTRE, Danièle LALIN, Lucile PETIT.

Etaient absents ayant donné procuration :

M. Gilles VASSEUR ayant donné procuration à M. Nicolas CAPRON, Mr Pierre CHABE ayant donné pouvoir à Mr Pierre HENRY, Mme Valérie FRUMERY ayant donné pouvoir à Mr Sébastien BEUGIN.

Monsieur Maxence GLORIAN est élu secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON, maire. Il procède à l'appel nominal des conseillers municipaux et constate que la condition de quorum est remplie.

- :- :- :- :- :- :-

### BUDGET PRIMITIF 2019 – DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que suite à la prise en charge du budget primitif de la commune, il convient de régulariser par décision modificative les comptes suivants, concernant les travaux de mise en accessibilité de la Mairie.

Il demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer pour modifier le budget primitif comme suit :

### SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

Article 2151/Op 25 : « Travaux de voirie »	- 20 000. 00 €
Article 21311/Op 22 : « Travaux accessibilité mairie»	+ 11 500. 00 €
Article 21568 /Op 22 : « Autre matériel d'incendie et de défense civile »	+ 8 000. 00 €
Article 2184/Op 28 : « Matériel de bureau et matériel informatique »	+ 500. 00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de modifier le budget primitif comme indiqué ci-dessus.

### **TRAVAUX VOIRIE Rue de l'Argillière**

Monsieur le Maire expose à les différents postes 90 à 94 détaillés dans l'avenant d'un montant de 29 140.22 €. Il expose que pour empêcher les voitures de stationner sur les espaces verts, il était prévu un enrochement d'un montant de 7 171. 50 € TTC et précise qu'il serait possible d'installer une caméra sur plot pour dissuader ces automobilistes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de faire une réunion de quartier et de demander l'avis de la population, selon le principe de la démocratie participative.

## **ACCEPTATION DU FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS ET DE LA POSTE.**

La séance ouverte, le Maire expose à l'assemblée, que la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois a accordé un fonds de concours à la Commune de HABARCQ pour l'opération « Travaux mise en accessibilité PMR de la Mairie ».

Le montant de ce fonds de concours est de **20 000 euros** suivant la convention signée le 13 septembre 2018.

D'autre part, la Poste a accepté de nous verser une participation de 16 000 € pour ces mêmes travaux.

Il demande l'accord à l'assemblée d'accepter ces deux participations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte le fonds de concours de la communauté de communes des campagnes de l'Artois, et la participation de La Poste,
- donne pouvoir au Maire pour effectuer les démarches nécessaires pour obtenir ces versements.

## **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FARDA et DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR).**

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il a été décidé de faire des travaux concernant la défense extérieure contre l'incendie sur le territoire communal pour une mise en conformité avec le futur PLUI.

Ces travaux sont indispensables pour assurer la sécurité des habitants de la Commune. Ils consistent à la mise aux normes suivant la réglementation en vigueur avec description et analyse de l'état actuel, état de la défense incendie existante et synthèse des travaux à effectuer.

**Le montant estimatif des travaux est de 176 441. 50 € HT.**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- adopte l'opération de travaux de défense extérieure contre l'incendie,
- décide de déposer une demande de subvention départementale au titre du FARDA,
- sollicite l'aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipelement des Territoires Ruraux (DETR) au titre de l'exercice 2020, Catégorie d'opération : Incendie – Priorité 1, Code E5
- autorise le Maire à missionner un maître d'œuvre pour établir les dossiers de demande de subvention et
- à signer toutes les pièces constitutives de ces dossiers.

### Informations diverses :

Il précise au conseil municipal que la commune est susceptible de bénéficier de la subvention « Amendes de police », soit 15 000 €, suite au renoncement de certains demandeurs.

### **Procédure de mise en péril rue du Four :**

A la demande du Procureur de la République, Mr le Maire a été invité pour la première fois, à remettre les documents en notre possession, pour les besoins de l'instruction, suite au procès verbal dressé par l'Architecte des Bâtiments de France en février 2016 .

Le temps judiciaire est ainsi et j'ai rappelé que les administrés attendent un traitement équitable au niveau de l'urbanisme.

### **INFORMATION ENEDIS**

Le Maire expose qu'à ce jour à l'assemblée que pour la rénovation du réseau basse tension datant de 1946, concernant les rues du Four, de la Poste et devant le château, la solution envisagée serait :

- travaux de mise en place de fourreaux rue du Pont pris en charge par ENEDIS (sauf éclairage public)
- travaux rue du Four et devant le château : mise en place d'un fourreau géo de diamètre 160 dans la tranchée qui sera réalisée pour l'assainissement.

Mr le Maire suggère de relancer les intervenants pour obtenir plus de précisions.

## **MOTION POUR LE MAINTIEN DES TRESORERIES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE.**

En réponse à la demande d'une majorité d'élus communautaires et pour faire suite aux différentes réunions organisées par les services de l'État sur la réorganisation territoriale des trésoreries,

Monsieur le Président eu égard :

- aux services rendus auprès de chacune des communes du territoire par les trésoreries d'Arras Banlieue, Avesnes-le-Comte et Aubigny-en-Artois qui assurent un service de proximité tant auprès des collectivités que des habitants du territoire,

- au fait que cette réorganisation provoquera un éloignement des services et la perte d'un service public de proximité essentiel,

propose aux élus communautaires :

**- de demander le maintien des trésoreries d'Arras Banlieue, Avesnes-le-Comte et Aubigny-en-Artois en tant que site de proximité.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande à l'unanimité le maintien des trésoreries d'Arras Banlieue, Avesnes-le-Comte et Aubigny-en-Artois en tant que site de proximité.

## **ITINERAIRE EQUESTRE DE D'ARTAGNAN**

Le Maire fait part à l'assemblée que le département du Pas-de-Calais sollicite l'accord du Conseil sur l'inscription des tronçons au Plan Départementale des Itinéraires de Promenade et de randonnée, et validant la pratique équestre sur ceux-ci.

Le tracé emprunterait la rue de Gouves, la RD 939 rue d'Arras, la rue de Bresnaux et le chemin de Bresnaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

## **STAGIAIRISATION DE L'AGENT TECHNIQUE**

Considérant que l'agent technique donne toute satisfaction, le Maire propose de le nommer adjoint technique territorial stagiaire, le poste étant existant.

Accepté à l'unanimité par le conseil.

## **EGLISE OUVERTE**

Le conseil municipal a décidé de s'engager, pour mettre son patrimoine en valeur, d'ouvrir l'église à raison de 3 jours par semaine et quatre heures par jour, pendant huit semaines consécutives entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 septembre.

La Commune a aussi fait acte de candidature pour obtenir le label Village Patrimoine. Cependant la décision sera rendue l'an prochain.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Le maire précise que les demandes de versements de prêts de 240 000 € et de 60 000 € pour le prêt relais TVA ont été transmis à La Poste.

La séance est levée à 21 h 00.

Le Maire,

Nicolas CAPRON